

Question 1 : selon vous, quelle est la valeur ajoutée du développement d'une initiative de l'UE sur la situation des enfants en risque de pauvreté et d'exclusion sociale (en plus des initiatives existantes de l'UE, en particulier dans le cadre de l'Europe 2020 et la MOC sociale) ?

Le Réseau international des travailleurs sociaux de rue – Dynamo International se réjouit de la volonté européenne de rédiger une Recommandation concernant la pauvreté des enfants. Nous nous en réjouissons d'autant plus que cette rédaction se fait en **concertation avec les acteurs de terrain**.

En effet, face aux cinq objectifs annoncés dans le cadre de la Stratégie 2020, toutes les énergies sont indispensables. Les acteurs de terrain, les associations citoyennes locales dans les différents pays européens sont forts d'une très grande expertise sur le plan social et sur le plan de la lutte contre la pauvreté. Ils sont porteurs de propositions souvent innovantes, susceptibles d'être reprises à large échelle.

A cet effet, **les travailleurs sociaux de rue sont souvent les témoins de première ligne d'une réalité qui n'en finit pas de se dégrader**, notamment suite aux politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements européens.

Dans la plupart des grandes villes européennes, le nombre d'enfants et de familles en situation de rue a considérablement augmenté. Les familles roms ne sont pas les seules concernées. Ces enfants vivent donc des situations qui se rapprochent de l'extrême pauvreté. Les enfants survivant dans la rue n'existent pas seulement dans les pays à faible niveau de développement où l'inégalité de distribution de la richesse est manifeste. C'est aussi la réalité de l'Europe. En cela, la catégorie d'analyse sociale appelée « exclusion sociale » nous aide à comprendre que **la vie dans la rue ne se réduit pas à la pauvreté économique, mais que d'autres éléments jouent également un rôle, comme les données culturelles, environnementales, éducatives et politiques.**

L'UE doit porter encore davantage son attention sur les minorités. Celles-ci restent souvent les premières victimes de l'exclusion ; pour ces communautés (comme les roms par exemple), les enfants voient souvent leurs droits bafoués. **Mais l'UE doit aussi porter une attention particulière à la population des 16-25 ans.** En effet, de nombreux jeunes partent d'un pas décidé et lucide vers la vie adulte. Ce passage ne se fait pourtant pas toujours sans mal et **la période 16-25 ans reste un moment charnière particulier.** La **pauvreté** et l'**exclusion** frappent particulièrement cette tranche d'âge.

Ceci dit, les travailleurs sociaux de rue privilégient une approche sociale et éducative, au profit d'une population beaucoup plus large mais néanmoins fragilisée. **Le risque d'un glissement de cette mission de nature préventive vers une mission plus curative et d'urgence** est réel sur certains terrains.

Le recensement des bonnes pratiques à travers l'UE devrait se traduire par la **mise en œuvre concrète des pratiques jugées les plus efficaces en matière de lutte contre la pauvreté infantile.** Cette

¹Document réalisé avec la collaboration du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et le Délégué général aux droits de l'enfant en Communauté française de Belgique.

mise en œuvre devrait se traduire par des engagements fermes des Etats, des dispositifs adaptés à la réalisation et une évaluation continue.

Les engagements pris par les Etats doivent être respectés. A cet égard, des incitants positifs restent à développer. Ces mesures pourraient en outre faciliter l'engagement d'autres Etats à poser des engagements forts.

Par ailleurs, il y a lieu de fonder notre raisonnement sur une même hypothèse : **les situations d'inégalité sociale doivent être considérées comme le résultat de politiques structurelles produisant la précarité et la pauvreté** : « nous nous trouvons en effet dans une situation sociétale où les droits fondamentaux sont de moins en moins respectés, où les violences de structure s'aggravent et se multiplient »².

Les travailleurs sociaux se retrouvent dès lors face à un paradoxe angoissant, confrontés à un Etat, voire à une Europe « **dont la main droite (les politiques financières et économiques) ne veut pas savoir ce que fait la main gauche (les politiques sociales et culturelles)**³ ».

Pire encore est de nous retrouver aujourd'hui dans une situation où la main gauche de l'Europe se voit dicter une anti-conduite par sa main droite et se voit même confier le rôle de justifier des politiques productives d'inégalités croissantes. En matière de politique et de pratique, il y a donc lieu prioritairement de **réduire les inégalités sociales**, ce qui ressort d'une responsabilité collective et politique au sens large du terme.

Question 2 : dans les domaines soulignés ci-dessous, quels principes essentiels devraient figurer dans la Recommandation ? Des éléments spécifiques devraient-ils être ajoutés aux suggestions politiques développées ces dernières années et en particulier dans le cadre de la MOC ?

→ *Le soutien aux familles (accès au marché du travail pour les parents, soutien au revenu)*

Il est nécessaire que les montants des allocations de remplacement soient majorés pour permettre réellement aux enfants et aux familles d'accéder à une vie digne. A cet égard, il n'est pas acceptable que les personnes en situation de pauvreté et leurs enfants soient cantonnés à gérer la matérialité du quotidien (payer les factures, le logement, remplir le frigo, accéder aux soins de santé, ...). Les hommes, les femmes et les enfants doivent bénéficier d'aides qui prennent en compte l'accès à la culture, aux loisirs, l'éducation, la mobilité, les activités de bien-être, les relations sociales. **Les allocations ne peuvent, de par leur montant, construire l'isolement des enfants et des familles.**

L'emploi est un moyen important de lutter contre la pauvreté. Mais tous les emplois ne garantissent pas d'échapper à la pauvreté. Plusieurs conditions doivent être remplies : l'offre d'emploi doit être réaliste et adaptée, un accompagnement doit être assuré, les règles de sécurité au travail doivent être respectées, le contrat doit être durable et le revenu adéquat. De plus, la démarche vers un emploi est conditionnée par l'accès à des droits fondamentaux tels les droits au logement, à la santé, ... **Les familles ayant un bas revenu consacrent beaucoup de temps et d'énergie à survivre et à chercher des solutions à leurs problèmes quotidiens.** Un revenu fixe et adéquat peut diminuer d'une façon

² Délégué général aux droits de l'enfant, « Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif » ?

³ Pierre Bourdieu, « La Misère du Monde », 1993.

drastique ces soucis et cette tension permanente. Les parents souhaitent le meilleur pour leurs enfants et souvent, ils doivent faire des efforts incroyables pour trouver l'emploi adéquat qui assurera ce revenu.

Aujourd'hui, les jeunes sont très vulnérables face au marché de l'emploi. Ils ont trois fois plus de risques d'être au chômage, surtout dans les grandes villes. Les éléments qui reviennent régulièrement dans les témoignages de jeunes, et qui y jouent un rôle important, sont des éléments liés à la formation (le diplôme, le retard scolaire important, le système de la cascade entraîne les jeunes issus des familles pauvres à se retrouver rapidement dans l'enseignement technique ou professionnel, ...). Les jeunes issus des familles pauvres ont un risque plus élevé d'être peu qualifiés et les personnes peu qualifiées risquent davantage de devenir des chômeurs de longue durée.

Il est nécessaire que les politiques d'emploi incitent à la création d'emplois durables et de qualité. En termes de qualité, il est essentiel que l'emploi ne déstructure pas la famille. Les emplois doivent permettre aux parents de construire, d'une part, un meilleur bien-être matériel pour la famille mais aussi garantir que la famille pourra construire un bien-être immatériel en son sein, à travers un temps de travail et de trajet respectueux du rythme scolaire par exemple. Les dispositifs doivent également prendre en compte les publics plus en difficulté et les nouvelles formes de la famille.

Il est important que les parents allocataires avec enfants en bas âge puissent bénéficier de protections qui garantissent le maintien de ces allocations. Les parents n'ont jamais été aussi mobilisés qu'aujourd'hui par rapport à leurs enfants mais l'éducation de ceux-ci est devenue plus complexe, plus précoce et de plus en plus partagée par diverses instances éducatives auxquelles les familles pauvres n'ont pas toujours accès.

Les familles pauvres sont également mobilisées autour de l'enfant et à force de voir leurs manques, on finit par oublier les efforts quotidiens qu'elles produisent pour s'occuper de leurs enfants.

Pauvreté et précarité ne sont pas synonymes de défaillance éducative ou de démission parentale. Dans cet ordre d'idée, il est inacceptable de constater que de nombreux enfants sont encore aujourd'hui placés en institution du fait de leur pauvreté.

→ Accès à des services clés (protection de l'enfance, éducation, protection de la santé, placement, services sociaux)

Dans le prolongement, **les actes d'intervention des professionnels doivent participer à l'amélioration du bien-être des enfants et de la famille.** Le souci vis-à-vis de l'enfance doit être associé à un souci vis-à-vis des familles. En cela, le placement doit être envisagé comme une solution provisoire qui, pour s'achever, demande qu'un travail spécifique soit mené avec les familles et les enfants.

En tant qu'organismes des dispositifs de soutien aux familles, les Etats sont responsables de la mise en place d'un cadre institutionnel bienveillant.

Pour répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles, il est important de **renforcer la formation de base et la formation continue des professionnels de services sociaux, des enseignants, ...** à travers une meilleure compréhension du vécu des familles, une approche sociopolitique renforcée et une remise en question des représentations.

Les services sont aussi parfois inaccessibles pour cause d'organisation du temps. Il est donc important que les services tiennent compte, dans la construction de leur temps d'intervention, des réalités organisationnelles des familles.

Les familles sont demandeuses de services de proximité et d'accompagnement facilement mobilisables par elles et qui renforcent une image positive partagée de la relation parents-professionnels-enfants.

Notons que **les familles sont souvent confrontées simultanément à de nombreux services**. Ceux-ci entrent dans la vie des familles et sont régulièrement vécus comme intrusifs et contrôlants. L'accueil de ces services ou la présentation à ces services demandent une multiplication de répétitions d'histoires parfois pénibles et intimes. De là, il y a un intérêt à **désigner un interlocuteur de proximité choisi par les familles**. Celui-ci permettrait la mise en mouvement des différents services tout en favorisant une complémentarité efficace et vécue positivement par les familles et les services.

A propos des services spécifiques :

- il est important de **donner accès aux loisirs et à la culture de qualité gratuitement** aux enfants issus de familles vivant la pauvreté. Cette accessibilité doit se traduire aussi concrètement par la réalisation des conditions d'accès immatériels à la culture et aux loisirs ;
- **l'accueil de la petite enfance** est un nœud pour les familles vivant en pauvreté. En effet, le **manque de places disponibles** se traduit, pour certains gestionnaires de structures d'accueil, par une sélection d'enfants dont les parents travaillent. Cette discrimination rend difficile pour les parents de pouvoir se projeter dans l'avenir (emploi, formation, projet de vie, ...). En outre, elle interdit à des parents continuellement dans la lutte pour la survie d'avoir juste une bulle d'oxygène. Enfin, cela prive une partie des enfants d'éléments intéressants susceptibles de soutenir leur développement. Il est donc urgent d'augmenter les places disponibles pour que tous les enfants puissent accéder à ces services d'accueil. De plus, pour permettre aux parents moins nantis d'accéder à ces services, il faut que ceux-ci restent financièrement abordables ;
- **l'école** se présente, dans certains pays de l'UE et particulièrement en Belgique, comme une **institution particulièrement efficace quand il s'agit de reproduire et même d'accentuer les inégalités**. Pourtant, et de façon massive, les parents vivant la pauvreté entretiennent des attentes importantes à l'égard de l'école. Nombreux sont ceux qui y voient une chance pour que leurs enfants échappent à la pauvreté. Cependant, dans la réalité, cette attente est très rarement rencontrée. Dans cette optique, il nous apparaît urgent de réformer l'enseignement à travers :
 - ☒ Une **formation pédagogique et sociopolitique** destinée aux enseignants pour mieux comprendre et répondre à la diversité présente dans les classes ;
 - ☒ Une **réelle gratuité de l'école** y compris pour les aspects périscolaire (repas, frais de traitement anti poux, ...) ;
 - ☒ **La non marchandisation du soutien scolaire**, qui impose que l'école se recentre sur ses missions et prenne elle-même en charge les élèves en difficulté ;
 - ☒ Une **prise en charge précoce des enfants** pouvant souffrir de troubles de l'apprentissage ;
 - ☒ Une **mise en place, dès l'entrée dans l'enseignement maternel, d'approches spécifiques (encadrements, méthodologies, ...)** pour combattre au plus tôt les mécanismes de reproduction des inégalités. Il s'agit à la fois de garantir des

chances égales pour tous les enfants mais aussi de garantir que tous aient bien la possibilité de se saisir de ces chances ;

☒ **Allonger le tronc commun pour ne pas faire subir une orientation précoce des enfants vers des filières professionnalisantes.**

Enfin, **le logement reste un nœud particulièrement problématique pour les familles.** Etre de quelque part est une condition essentielle pour construire le bien-être de la famille et des enfants. En l'occurrence, les logements de qualité à prix raisonnable ne sont pas légion. De plus, les familles en pauvreté sont souvent l'objet de comportements inéquitables en matière de logement. Enfin, il est important que les dispositifs légaux en matière de surpeuplement ne soient pas source de déstructuration des familles.

Pour ce qui concerne plus particulièrement **le travail social de rue**, nous insistons pour que ce travail soit **reconnu dans sa dimension sociale et éducative**, qui vise l'épanouissement et le bien-être de tous, tant au niveau individuel, collectif que communautaire. Cette reconnaissance doit tenir compte du fait que le travail de rue ne se conçoit que sur le long terme et doit être financé en ce sens⁴.

→ *La participation des enfants (dans le cadre par exemple d'activités sociales, récréatives, culturelles et autres)*

Il est évidemment important que les enfants puissent s'exprimer et contribuer, avec leurs mots, à une meilleure compréhension des situations qu'eux et leur famille traversent.

Cependant, cette participation ne doit pas faire oublier que les enfants ne sont pas de petits adultes et qu'en tant que tels, **il est pertinent de ne pas en faire des adultes trop tôt.** Il ne faudrait pas construire une tendance participative qui conduirait à une suradaptation des enfants, à leur faire porter des responsabilités que leur âge ne leur permet pas d'endosser. De plus, si cette participation a un sens, il en va tout autant de la **participation des parents.** Ceux-ci sont en effet porteurs de la lutte au quotidien. De plus, à travers des stratégies propres à leurs moyens et leurs connaissances, les parents mettent tout en place pour préserver les enfants de la pauvreté et de l'étiquette extérieure « pauvre ».

A cet égard, la participation des enfants sur ce type de réflexions liées à leur pauvreté va souvent se heurter à la volonté des parents d'en préserver l'enfant. « En matière d'accompagnement d'enfants et de jeunes, la priorité doit être donnée à la déjudiciarisation, à la désinstitutionnalisation et au droit pour l'enfant d'être entendu et défendu »⁵.

Pris au piège de l'exclusion sociale, les jeunes en précarité et ayant moins d'opportunité restent trop souvent en marge de la société et n'ont finalement que peu de possibilités à prendre part au processus social. La plus grande barrière qui empêche ces jeunes de participer à des initiatives de mobilité est **le manque d'accès aux informations**, l'absence de connaissances et surtout **le manque de confiance** nécessaire à la recherche de l'information. Une **faible estime de soi** et la peur de l'échec empêchent les jeunes exclus d'obtenir et d'avoir accès à des informations et donc, de participer. La création d'un **climat de confiance** est la clé de la participation de ce public cible.

⁴ Recommandation figurant dans les Actes du 2^{ème} Forum International des travailleurs sociaux de rue « Paroles de rue », Octobre 2010.

⁵ Recommandation figurant dans les Actes du 2^{ème} Forum International des travailleurs sociaux de rue « Paroles de rue », Octobre 2010.

C'est particulièrement criant dans le cadre des pratiques d'aide en milieu ouvert dans les quartiers défavorisés ; « *le jeune vivant des difficultés aura tendance à se raccrocher dans une crispation existentielle à son identité et à son environnement immédiat. C'est comme si son quartier devenait son seul refuge, sa seule référence identitaire tout en le vivant telle une malédiction dont il ne pourra plus se débarrasser. Des quartiers où les conditions de vie sont défavorables et où se développe une sous-culture de « perdants ». Pour les jeunes habitant ces quartiers, le risque est plus grand d'être confronté aux dimensions discriminatoires, contrôlantes et sanctionnantes des institutions sociales.*

*Or ces catégories de populations ne disposent pas du pouvoir nécessaire pour corriger la situation et se défendre contre les stéréotypes négatifs qui les stigmatisent. »*⁶

Question 3 : Avez-vous des suggestions sur les mécanismes qui pourraient être mis en place pour mettre en œuvre et surveiller la Recommandation (en particulier dans le contexte de l'Europe 2020 et de la MOC sociale) ?

La mise en œuvre et le suivi des recommandations doivent en permanence associer les populations visées ainsi que les associations présentes comme soutien au quotidien.

En outre, le suivi doit porter sur l'application des mesures, l'impact concret de ces mesures sur le bien-être des enfants et des familles. Il est également essentiel de **tenir compte de l'évolution de la mise en place et du suivi des recommandations à travers les adaptations des contenus et les moyens qui leur sont alloués.**

Par ailleurs, nous proposons que dans chaque pays, un **Ministre coordonne les droits de l'enfant** et qu'**une instance autonome les défende**, comme **l'Ombudsman aux droits de l'enfant**. Ce dernier se doit de porter une attention particulière au phénomène de pauvreté des enfants et à toutes autres atteintes à leurs droits.

Au-delà des constats et de l'interpellation politique, nous suggérons que **l'Ombudsman puisse également créer des espaces de discussion entre les enfants, les associations de terrain et les autorités locales voire internationales.**

Décembre 2011

de Boevé, Edwin
Directeur
Dynamo international
Rue de l'étoile, 22
B-1180 Bruxelles
Tél.:+32(0)2.378.44.22
Fax:+32(0)2.378.44.21
e-mail: edwin@travail-de-rue.net
site: <http://www.dynamoweb.be>
site: <http://www.travail-de-rue.net>

⁶WalgraveLode